

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023004

SEANCE du 28 mars 2023

Commune de DOMPIERRE SUR HELPE - Arrondissement AVESNES

Nombre de membres au conseil municipal :14

Nombre en exercice :14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars 2023, le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre Libert

Présents :

Jean-Pierre LIBERT- Hélène DARLY - Jacky HOCQUET – Jean-Marc MEURANT- Alain BASLY- Alexandre LIENARD
Christophe MARISSAL- Philippe DUFRENNE- Jean-Pierre BERTRAND- Michel PICAVET-Patrick DOUAI

Absent(s) excusé(s) : Louis BERTRAND (1 pouvoir) - Alain MACARET -Paulin LESCUT

Date de la convocation : le 23/03/2023

Date d'affichage : le 23/03/2023

Objet : **Demande de subvention au Conseil Régional pour les Arrêts de Bus**

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la suppression de l'arrêt de bus implanté actuellement sur la rue Charles Desquilbet est remplacé par un totem qui sera implanté aux abords du cimetière.

De ce fait, l'arrêt de la gare est supprimé et ce nouvel arrêt cimetière regroupera les deux arrêts qui étaient « Cité des Hêtres et Gare ».

De plus auprès des arrêts de bus existants au « village » et à la « Cité de l'Helpe » devront être dotés d'un nouveau totem.

Les travaux consistent à :

Implanter les panneaux d'arrêts de bus aux différents points définis avec le Conseil Régional pour le :

- Cimetière
- Village
- Cité de l'helpe

Chaque arrêt sera doté de panneaux conformes aux cahier des charges du Conseil Régional accompagné du marquage au sol des zig-zags et un passage piéton pour la Cité de l'Helpe.

Les travaux seront réalisés par les employés communaux.

Montant des travaux :

- Montant HT : 1469.66€
- Montant Main d'œuvre : 640.00 €
- Montant subvention 80% du coût HT soit 1175.73€

Après en avoir délibéré et sur avis favorable à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Votants : 12	Exprimés : 12	
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 28 mars 2023

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme, le 31 mars 2023

Publication sur le site le : 19/06/2023

Le Maire,

Jean Pierre LIBERT.